

Catherine Roulet et Anne-Gaëlle Masson

De la Loi sur la pédagogie spécialisée au Concept 360

Permalink : www.szh-csps.ch/r2020-06-08

En septembre 2015, le Grand Conseil vaudois a accepté la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Les discussions ont été longues, voire ardues, et il a fallu beaucoup de ténacité pour faire admettre l'idée de l'intégration d'enfants différents, en argumentant notamment que ceux-ci ne feraient pas baisser le niveau de la classe et qu'ils pourraient même être un vecteur du développement des valeurs de solidarité entre les enfants. Cette loi a finalement été approuvée et est entrée en vigueur quatre ans plus tard.

Début 2019, la conseillère d'État Cesla Amarelle, cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et la Culture (DFJC) a mis en consultation le Règlement d'application de la LPS. Profitant de cette application et réalisant la diversité des élèves à besoins spéciaux, elle a décidé de promouvoir un système global de soutien pédagogique spécialisé aux élèves en ayant le plus besoin, et c'est ainsi qu'est né le Concept 360.

Concernant le Règlement d'application, nous estimons que les écoles spécialisées et ordinaires devraient collaborer plus étroitement afin de favoriser l'intégration totale ou partielle des enfants en situation de handicap vers l'école ordinaire et ainsi

développer les échanges de compétences entre ces deux systèmes.

Le Concept 360 a pour but de ne laisser aucun enfant sur le bord du chemin ; pourtant l'enfant avec déficience intellectuelle est peu cité, d'où notre inquiétude. Le risque existe que les professionnel-le-s de la scolarité, par manque de connaissance, puissent ne pas favoriser leur intégration, ces enfants étant minoritaires dans l'école ordinaire. Nous demandons que le DFJC s'engage encore plus clairement en faveur de l'intégration, sachant que ces enfants différents peuvent avoir un effet bénéfique aussi sur le groupe classe. Nous insistons également sur l'intégration partielle qui apparaît peu dans le Concept 360 et constitue pourtant souvent une solution favorable pour ces enfants. Cela permettrait une meilleure collaboration entre deux systèmes scolaires qui ne demandent qu'à travailler ensemble. Enfin, notre dernier souhait serait que les écoles spécialisées développent un étroit partenariat avec les autorités communales dans le cadre de l'accueil parascolaire et, pourquoi pas, pour les fêtes de fin d'année scolaire ?

Nous ne savons pas si nos demandes seront entendues. Néanmoins si les élèves que nous défendons, certes minoritaires dans le système scolaire ordinaire, sont mieux pris en compte, ils s'intégreront très certainement plus facilement dans le monde professionnel. Notre société doit absolument comprendre que, si tous les jeunes ne sont pas égaux au départ, la société a un rôle à jouer pour limer les différences et donner sa place à chacun-e.

*Catherine Roulet, Co-présidente d'insieme Vaud
catherinerouletk@gmail.com*

*Anne-Gaëlle Masson, Secrétaire générale d'insieme Vaud
agmasson@insiemevaud.ch*